

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 026-7343/19/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Aix-en-Provence pour la réalisation de travaux pour le BHNS l'Aixpress MET 19/13552/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans une volonté politique ambitieuse en matière de mobilité.

Cette volonté se traduit au travers de plusieurs projets de transport comme le Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S) d'Aix-en-Provence, l'Aixpress.

Ce BHNS, long de 7.2 km, relie le quartier St-Mitre des Champs au P+R Krypton. Il est composé de 19 stations de qualités pour l'accueil des voyageurs.

Par convention N°TRA 004-2908/17/BM délibérée le 14 décembre 2017 par le Bureau de la Métropole et signée le 9 mai 2018, la Métropole et la Ville se sont entendues sur une liste de travaux. Cette convention précise :

- Le volet technique,
- Le champ de responsabilité entre la Métropole et la Ville,
- Les modalités de financement et de paiement.

Avec la passation des contrats de travaux, les modifications de programme et les révisions de prix, la liste initiale des travaux confiés à la Ville et financée par la Métropole est modifiée.

Le présent avenant a pour objet :

- De modifier la liste de travaux définie à l'article 3 de la convention,
- D'acter l'abandon de travaux prévus sur le programme initial à savoir, l'intégration, par la Ville,

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Décembre 2019

des caméras de vidéo-surveillance et de circulations routières et le déplacement de kiosques commerciaux.

- De modifier le programme initial de travaux sur :
 - L'intégration des carrefours BHNS (art. 3.1 de la convention),
 - L'intégration des contrôles d'accès aux aires piétonnes (art.3.4 de la convention),
 - La réalisation du jalonnement directionnel.
- D'intégrer un nouvel élément sur le programme de travaux à savoir :
 - L'intégration d'œuvre patrimoniale appartenant à la Ville,
- D'intégrer les conséquences financières liées aux éléments précités et aux révisions de prix,
- D'actualiser le calendrier de travaux.

L'ensemble de ces modifications confirme le montant de l'investissement prévisionnel de la Métropole inscrit à la convention de 1 414 000 € HT (valeur 2019).

Ci-après est présenté le tableau de synthèse des travaux avec les évolutions :

N°	Thématique	Désignation	Description sommaire	Description de l'évolution	Convention initiale	Avenant n°1
					Coût estimé des TRAVAUX € H.T / valeur 2017	Coût estimé des TRAVAUX € H.T / valeur 2019
1	Signalisation Lumineuse de Trafic	Intégration des carrefours au poste de contrôle de circulation de la commune - hypothèse 27 unités	L'enjeu de cohérence des systèmes est une donnée fondamentale du projet. Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser l'intégration technique des carrefours aux services de la ville.	Modification du nombre de carrefours et intégration de 4 évolutions du PC circulation de la VILLE.	90 000,00 €	154 000,00 €
2	Vidéosurveillance	Intégration des dispositions de vidéosurveillance sur le réseau de télécommunication de la commune – hypothèse 30 unités	L'enjeu de cohérence des systèmes est une donnée fondamentale du projet. Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser l'intégration technique des caméras aux services de la ville.	Travaux abandonnés et intégrés dans les appels d'offres	54 000,00 €	0,00 €
3	Circulation	Intégration des caméras nécessaire à la maîtrise de la	L'enjeu de cohérence des systèmes est une donnée fondamentale du projet.	Travaux abandonnés et intégrés dans les	45 000,00 €	0,00 €

		circulation routière sur le réseau de télécommunication de la commune – hypothèse 25 unités	Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser l'intégration technique des caméras aux services de la ville.	appels d'offres		
4	Contrôle d'accès	Intégration des contrôles d'accès aux extensions d'aires piétonnes	L'enjeu de fonctionnement des systèmes est une donnée fondamentale du projet. Pour garantir la bonne cohérence des process techniques il est proposé de laisser la réalisation et l'intégration des contrôles d'accès (totem, bornes etc.) aux services de la ville.	Augmentation du nombre de sites réalisés et impactés	400 000,00 €	500 000,00 €
5	Espaces Verts	Réalisation des élagages d'arbres préalables au démarrage des travaux	Pour permettre une bonne réalisation des travaux du BHNS et une meilleure préservation des sujets, la Ville doit réaliser un élagage préalable et préventif avant le démarrage des travaux.	Non modifié	110 000,00 €	110 000,00 €
6	Jalonnement directionnel	Réalisation du jalonnement directionnel	Dans le cadre de l'opération de BHNS, des modifications substantielles de circulation sont projetées notamment sur le centre-ville et l'avenue Robert Schuman. Ces modifications impactent le maillage général de la signalisation directionnelle bien au-delà du tracé de l'Aixpress. A ce titre la Ville réalise pour le compte de la Métropole les études et les travaux de reprises du jalonnement sur son périmètre intégrant également le tracé proprement-dit.	Economie financière lors de l'attribution des contrats de travaux	700 000,00 €	640 000,00 €

7	Direction de l'espace public	Déplacement des kiosques	La commune a conventionné l'occupation du domaine public avec les kiosques permanents présent sur le tracé. Cette convention prévoit que les déplacements soient à la charge du porteur de projet	Kiosques non impactés	15 000,00 €	0,00 €
8	Patrimoine	Intégration des œuvres patrimoniales de la Ville d'Aix en Provence	Dans un souci de cohérence avec les objectifs de la commune, 2 œuvres d'art impactées par le projet seront remises en place directement par la commune	Nouvel élément de programme	S.O	10 000,00 €
			Total des estimations		1 414 000,00 €	1 414 000,00 €

S.O : Sans objet

A cette fin, la Métropole et la Ville, conformément aux dispositions de l'article 12 de la convention, ont convenu de conclure cet avenant n°1 pour mettre à jour la liste de travaux initiale et traiter des conséquences financières.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010_A112 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 007-1929/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'opération de BHNS ;
- La délibération TRA 004-2908/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de travaux ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Décembre 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille Provence pour la réalisation de travaux sur le BHNS l'Aixpress.

Article 2 :

Est confirmée la contribution financière de la Métropole à la Ville d'Aix-en-Provence inscrite à la convention de 1 414 000 euros HT pour la réalisation de travaux sur la Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant n°1.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses aux budgets annexe transports 2020 et suivants – Opération n° 2017266300 — Nature 2172 et 2317.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM